

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 5 septembre 2017

Convocations envoyées le vendredi 04 août 2017.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Karine TURQUAND est désignée Secrétaire de Séance.

+ + + + +

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2017.

+ + + + +

N° 2017-74 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Approbation du Contrat Vendée Territoires 2017-2020 avec le Conseil Départemental de la Vendée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DÉCIDE de s'engager dans le Contrat Vendée Territoires 2017-2020 au bénéfice du territoire du Pays de Pouzauges à conclure avec le Département de la Vendée pour le financement d'opérations de fonctionnement et d'investissement,

☞ APPROUVE le Contrat Vendée Territoires comprenant le diagnostic de territoire, le contrat et la liste des projets tels qu'annexés à la présente délibération,

☞ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat et tous documents s'y afférent

N° 2017-75 : Vendée Eau – Rapport annuel 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ PREND acte du rapport annuel 2016 de Vendée Eau.

N° 2017-76 : SCOM – Rapport annuel 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ PREND acte du rapport annuel 2016 du SCOM.

N° 2017-77 : Emprunt pour les travaux de voirie 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sur le financement des travaux de voirie, et sur les propositions faites par l'organisme prêteur sollicité :

☞ Demande à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE un prêt moyen terme à taux fixe :

- Montant : 92 000€
- Pour une durée de 10 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Echéance constante
- Taux fixe : 0.96 %
- Frais de dossier : 200€

☞ Demande à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE un prêt RELAIS de 33 000€ en attente des subventions et du retour de TVA :

- Pour une durée de 8 trimestres (2ans) dont différé d'amortissement de 7 trimestres
- Taux variable sur index EURIBOR 3 mois + 0.83 %
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier 100€

☞ Prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

☞ Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

☞ Confère en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

N° 2017-78 : Personnel Communal – Assurance des risques statutaires : Contrat groupe proposé par la Maison des Communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇨ DECIDE :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret du 15 février 1988 sur le régime de protection sociale dérogatoire de droit commun

Vu le décret du 27 février 1998 sur les contrats d'assurance soumis au code des marchés publics transposant la directive européenne n° 92/50/CEE du 18 juin 1992 en droit français

- D'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour quatre ans jusqu'au 31 décembre 2021, la proposition de Monsieur le Maire qui est de souscrire pour le personnel de la collectivité, comptant moins de 30 agents CNRACL au 1^{er} janvier 2017, au contrat groupe « Assurance des risques statutaires » proposé par le Centre de Gestion de la Vendée,

- De confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion dudit contrat pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de zéro virgule douze pour cent (0,12 %) et pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05 %).

⇨ AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

N° 2017-79 : Chapelle Sainte-Marie – Travaux : plan de financement des travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇨ APPROUVE les travaux à la Chapelle Sainte-Marie et le montant total des travaux de rénovation d'un montant de 90 373,92€ TTC.

⇨ ADOPTE le plan de financement tel que présenté ci-dessous

| TIERS | MONTANT |
|--|--------------------|
| DETR | 18 642,72 € |
| Subvention de la Fondation du Patrimoine | 5 000,00 € |
| Subvention du Club des Mécènes | 3 000,00 € |
| Subvention du Conseil Départemental (architecte) | 4 342,00 € |
| Subvention du Conseil Départemental (travaux) | 20 341,39€ |
| Subvention du Conseil Départemental (vitraux – peinture) | 7 481,72 € |
| Autofinancement de la Commune + dons | 31 565,83 € |
| TOTAL | 90 373,92 € |

N° 2017-80 : Chapelle Sainte-Marie – Travaux : demande de subvention au Conseil Départemental au titre du programme « restauration du patrimoine immobilier non protégé »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇨ DECIDE de demander une subvention au Conseil Départemental d'un montant de 20 341,39 € au titre du programme « restauration du patrimoine immobilier non protégé » pour les travaux de rénovation de la Chapelle Sainte Marie.

⇨ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents documents afin d'obtenir cette aide financière.

**Cette délibération ANNULE et REMPLACE
la délibération n°2017-34 du 6 avril 2017.**

N° 2017-81: Chapelle Sainte-Marie – Travaux : demande de subvention au Conseil Départemental au titre du programme « restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇨ DECIDE de demander une subvention au Conseil Départemental d'un montant de 7 481,72€ au titre du programme « restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire » pour les travaux de rénovation de la Chapelle Sainte Marie.

⇨ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents documents afin d'obtenir cette aide financière.

**Cette délibération ANNULE et REMPLACE
la délibération n°2017-35 du 6 avril 2017.**

+ + + + +

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

+ + + + +

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 7 septembre 2017,
par Monsieur le Maire,
Joël PARPAILLON

